

**Département**  
 Pyrénées Atlantiques  
**Arrondissement**  
 Pau



**Note de synthèse du conseil municipal du 20 janvier deux mil vingt-et-un**

Le vingt janvier deux mil vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du conseil municipal : 27**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de conseillers présents physiquement : 20**

**Nombre de conseillers votants : 25**

**Date de la convocation : 14 janvier 2021**

**Date d'affichage : 22 janvier 2021**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice		X	Mme Gouvet	
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X	Mme Barat-Touig	
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène		X	M Mora	
BARRERE	Rémy		X		
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine		X		
CONESA	Claire		X	M Salat	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica		X	M Mora	
VAYSSIER	Francis	X			
CASNAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## 2021-09 : Prestations communales : tarifs 2021 – Occupation du domaine public

Rapporteur : Madame Martine Barat-Touig

- Vu les délibérations 2015/61 - Droits d'occupation temporaire de la voie publique : révision des tarifs ; 2017/54 - Tarifs complémentaires et modificatifs pour l'occupation du domaine public foires et marchés ; 2018/36 — Modification tarifs marché de Noël ; 2016/55 – Droits d'occupation temporaire de la voie publique : révision du tarif des forains ;
- Vu l'avis favorable de la commission finances / urbanisme du 13 janvier 2021

Considérant la nécessité de remettre à jour l'ensemble des délibérations relatives aux tarifs communaux ;

Il est proposé à l'Assemblée de valider pour l'année 2021 les tarifs suivants :

Droit de stationnement taxi	100,00 €	par licence et par an
Permis de stationner ou dépôt temporaire sur lieu public (échafaudage, benne, véhicule de chantier etc...)	10,00 €	forfaitaire
	+ 0.20 €	par mètre linéaire par jour
Véhicule de vente ambulante	1,00 €	par m <sup>2</sup> (surface du véhicule) par jour
Terrasse ouverte, étalage commercial	1,00 €	par m <sup>2</sup> par mois
Étalage publicitaire	20,00 €	par m <sup>2</sup> par an
Stand, manège de fête foraine	5,00 €	par mètre linéaire pour la durée des fêtes
Cirque, spectacle ambulante	20,00 €	par jour
Exposants ponctuels : foires, braderies, métiers d'art, expositions, marché à thèmes etc... (hors marché hebdomadaire)	1.00 €	par mètre linéaire en extérieur sans matériel pour la durée de la manifestation
	20,00 €	par emplacement en extérieur avec mise à disposition de matériel (barnum 9m <sup>2</sup> + 2 tables d'env. 1,87m + 2 chaises) pour la durée de la manifestation
	20,00 €	par emplacement en intérieur avec mise à disposition de matériel (1 table d'env. 1,87m + 1 chaise) pour la durée de la manifestation
Marché hebdomadaire (mardi uniquement)	0,75 €	par mètre linéaire d'étal

Le Conseil Municipal est invité à:

**APPLIQUER**

Art 1 – Les tarifs listés ci-dessus à compter du 21 janvier 2021.

### **ABROGER**

Art 2 – Les délibérations 2015/61 - Droits d'occupation temporaire de la voie publique : révision des tarifs ; 2017/54 - Tarifs complémentaires et modificatifs pour l'occupation du domaine public foires et marchés ; 2018/36 – Modification tarifs marché de Noël ; 2016/55 – Droits d'occupation temporaire de la voie publique : révision du tarif des forains.

#### Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, le 20 janvier 2021

Le Maire,

Pascal MORA

